

ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de l'annexe 1 à l'acte d'engagement

■ Objet du marché public

**Fourniture et livraison d'une nacelle automotrice à
flèche télescopique grande hauteur pour le Grand Port
Maritime de la Guyane
MOD-02-26**

■ Cet annexe 1 à acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

☒ à l'ensemble du marché public ;

B – Bordereau des Prix unitaire

Numéro de prix	Désignation de la prestation	Prix unitaire en € HT
1. FOURNITURE, LIVRAISON ET MISE EN SERVICE D'UNE NACELLE		
1.1	Fourniture d'une nacelle automotrice à flèche télescopique grande hauteur <i>Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des sujétions liées à la fourniture d'une nacelle automotrice à flèche télescopique grande hauteur pour le Grand Port Maritime de la Guyane comme exprimées dans les spécifications techniques du CCTP du présent marché.</i>	
1.2	Transport, déchargement sur site d'une nacelle automotrice à flèche télescopique grande hauteur au Grand port Maritime de la Guyane <i>Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prix liés aux conditions de transport, livraison sur le terminal conteneurs du Grand Port Maritime de la Guyane de la nacelle automotrice à flèche télescopique grande hauteur ; frais de préacheminement, frais d'embarquement au port de départ, transport maritime, frais débarquement au terminal conteneurs-roulier du GPM-Guyane, toute assurance incluse, tout frais de dédouanement local par un transitaire y compris les taxes locales d'octroi de mer, octroi de mer régional et autres taxes.</i>	
1.3	Essais, mise en service, formation à l'utilisation d'une nacelle automotrice à flèche télescopique grande hauteur au Grand port Maritime de la Guyane <i>Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prix liés aux conditions de de mise en service sur le terminal conteneurs du Grand Port Maritime de la Guyane de la nacelle automotrice à flèche télescopique grande hauteur ; tout frais de relivraison sur site, de mise en service, essais,</i>	

	<i>formation à l'utilisation de la nacelle des personnels du GPMG et autre prestataire (équipe de maintenance des grues) sur site sur ½ journée.</i>	
2. GARANTIE		
2.1	Garantie <i>Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prix liés à la garantie sur la nacelle conformément aux dispositions prévues au CCTP du présent marché</i>	
3. LOT DE PIECES DE RECHANGE ET CONSOMMABLES POUR NACELLE		
3.1	<i>Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prix liés à la fourniture, transport, toutes charges comprises de livraison et dédouanement jusqu'à l'atelier de maintenance des grues à l'intérieur du terminal à conteneurs du GPM-Guyane d'un lot de pièces de rechange et de consommables pour la nacelle objet de la commande du présent marché. Ce lot de pièces de rechange et consommables sera constitutif d'un stock tampon qu'un client doit à minima pouvoir posséder pour assurer un remplacement rapide et dépannage de son engin en cas de panne ou d'entretien.</i>	
4. CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE LA NACELLE		
4.1	<i>Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prix pour un contrat de maintenance préventif et curatif pour une durée de 1 an à partir de la date de mise en service de la nacelle. Il comprend les prestations de déplacement (base 1 déplacement/an) sur site du port de Dégrad des Cannes d'un technicien qualifié, les frais d'intervention/réparation et les frais de transport (aller/retour) éventuel de la nacelle (base 1 déplacement/an) sur un site de maintenance dans une zone géographique comprise entre Rémire-Montjoly et Kourou en Guyane Française.</i>	
4.2	<i>Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prix pour un contrat de maintenance préventif et curatif pour une durée de 1 an à partir de la date de la 2nd année de mise en service de la nacelle. Il comprend les prestations de déplacement (base 1 déplacement/an) sur site du port de Dégrad des Cannes d'un technicien qualifié, les frais d'intervention/réparation et les frais de transport (aller/retour) éventuel de la nacelle (base 1 déplacement/an) sur un site de maintenance dans une zone géographique comprise entre Rémire-Montjoly et Kourou en Guyane Française.</i>	
4.3	<i>Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prix pour un contrat de maintenance préventif et curatif pour une durée de 1 an à partir de la date de la 3 -ème année de mise en service de la nacelle. Il comprend les prestations de déplacement (base 1 déplacement/an) sur site du port de Dégrad des Cannes d'un technicien qualifié, les frais d'intervention/réparation et les frais de transport (aller/retour) éventuel de la nacelle (base 1 déplacement/an) sur un site de maintenance dans une zone géographique comprise entre Rémire-Montjoly et Kourou en Guyane Française.</i>	
4.4	<i>Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prix pour un contrat de maintenance préventif et curatif pour une durée de 1 an à partir de la date de la 4 -ème année de mise en service de la nacelle. Il comprend les prestations de déplacement (base 1 déplacement/an) sur site du port de Dégrad des Cannes d'un technicien qualifié, les frais d'intervention/réparation et les frais de transport (aller/retour) éventuel de la nacelle (base 1 déplacement/an) sur un site de maintenance dans une zone géographique comprise entre Rémire-Montjoly et Kourou en Guyane Française.</i>	
TOTAL PRIX 1.1+1.2+1.3+2.1+3.1+4.1+4.2+4.3+4.4		